

De la **démocratie dans l'école** et réciproquement

Enseignants surveillés et sanctionnés, liberté pédagogique restreinte, budgets insuffisants, privatisation de l'apprentissage... De la primaire à l'université, l'école est aux prises avec des difficultés majeures. S'il est légitime que la revue de la LDH y consacre un dossier, c'est aussi l'occasion de s'interroger sur ce que peut être une école comme lieu de démocratie.

Laurence DE COCK, historienne, enseignante, membre du Comité central de la LDH

Lorsque la démocratie est mise à mal dans une société, elle l'est aussi dans l'école. La dernière affaire en date est un « cas d'école », si l'on peut dire, des tensions qui traversent l'institution et placent élèves et enseignants dans des postures plus qu'inconfortables. Le 17 mai 2021, lors de la Journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie, une enseignante de l'académie de Lyon décide de faire cours avec un masque médical de couleur arc-en-ciel. Immédiatement convoquée par sa proviseure, elle est invitée à le retirer et subit un rappel à son devoir de neutralité. L'affaire commençant à prendre quelque ampleur, l'enseignante est reçue au rectorat, où on lui signifie qu'il s'agit là d'une forme de promotion de l'homosexualité, reflétant son « obéissance » (sic) à la communauté LGBTQI⁽¹⁾. A sa demande de mutation, le rectorat répond par une offre de rupture conventionnelle⁽²⁾.

Pourtant, la lutte contre toutes les formes de discrimination figure dans les instructions officielles, de la maternelle au lycée, c'est même un axe fort de l'enseignement moral civique, régulièrement brandi par l'institution comme le gage de son caractère républicain. Peut-on éduquer à la lutte contre les discriminations, aux valeurs républicaines, et à la démocratie, en toute « neutralité » ? La question méritait que la LDH s'en empare, tant elle recoupe ses périmètres d'intervention : les atteintes aux libertés et l'éducation aux droits des hommes et des femmes. Déjà, l'article 1 de la loi pour une « école de la confiance »⁽³⁾, évoquant « l'engagement

et l'exemplarité des personnels de l'Education nationale », nous avait inquiétés par ses velléités de surveillance des enseignants. Les débats afférents montraient à quel point le ministère restait confus dans ses définitions d'un « devoir de neutralité », alors que le concepteur de la loi sur la fonction publique, Anicet Le Pors, en 1983, avait bien insisté sur le fait qu'il ne s'agissait en aucun cas de limiter, dans le statut, la liberté d'expression et les libertés syndicales des agents de l'Etat.

Des enseignants sommés de rester dans les rangs

L'injonction à la neutralité est éminemment paradoxale et confine, dans le cas de l'enseignante au masque arc-en-ciel, à l'absurde. L'affaire est doublement signifiante. D'abord parce qu'elle révèle le très haut niveau de coercition et de surveillance des enseignants qui existe dans l'école, et qui s'est aggravé sensiblement depuis l'arrivée de Jean-Michel Blanquer au ministère, ensuite parce qu'elle met au jour les tensions liées à l'apprentissage de savoirs de nature politique, en tant qu'ils touchent aux valeurs sur lesquelles se construit le projet de société auquel contribue l'Education nationale.

Sur le premier point, on renverra aux très nombreuses affaires de poursuites et sanctions d'enseignants, particulièrement lorsqu'ils sont militants syndicalistes et qu'ils ont accompagné des mouvements de luttes. C'est le cas dans les académies de Poitiers, à Melle, et Bordeaux, où des enseignants ont subi des procédures disciplinaires pour leurs actions lors des protestations contre la réforme du baccalauréat. La plupart des sanctions sont aujourd'hui annulées par le recours au tribunal administratif, preuve du zèle répressif du ministère qui compte davantage sur l'installation d'une peur diffuse par l'intimidation.

C'est aussi le cas pour Hélène Careil et d'autres militantes et militants pédagogiques du mouvement Freinet, comme nous l'explique dans ce dossier l'article de l'Institut coopératif de l'Ecole moderne - Icem - pédagogie Freinet, qui revient sur les raisons de la défiance du pouvoir vis-à-vis de cette pédagogie, une défiance historique déjà affrontée en leur temps par le couple Freinet et d'autres praticiennes et praticiens d'une pédagogie née pour les enfants les plus socialement défavorisés, résolument tournée

«Le gouvernement semble préférer en appeler à la police plutôt qu'aux instances éducatives et disciplinaires propres à l'Education nationale, lorsqu'une parole d'enfants les inquiète ou lorsque les élèves, légitimement préoccupés pour leur avenir, se mobilisent.»



Très nombreuses sont les affaires de poursuites et sanctions d'enseignantes et enseignants, particulièrement lorsqu'elles et ils sont militants syndicalistes. La plupart de ces sanctions sont aujourd'hui annulées par le recours au tribunal administratif, preuve du zèle répressif du ministère qui compte davantage sur l'installation d'une peur diffuse par l'intimidation.

vers les droits de l'enfant et visant explicitement la transformation sociale. Comme d'autres pédagogies coopératives, celle de Freinet laisse place à la parole des enfants, qu'elle accompagne vers la formation de compétences sociales ; mais il est vrai que l'écoute des enfants et des adolescents n'est pas non plus le point fort de ce gouvernement, qui semble préférer en appeler à la police plutôt qu'aux instances éducatives et disciplinaires propres à l'Education nationale, lorsqu'une parole d'enfants les inquiète ou lorsque les élèves, légitimement préoccupés pour leur avenir, se mobilisent. Des enfants d'école primaire emmenés au commissariat, des lycéennes et lycéens envoyés en garde à vue ou maintenus à genoux dans une cour sous la menace et pendant plusieurs heures, voilà le nouveau modèle d'*« une classe qui se tient sage »*⁽⁴⁾.

Le grand chantier de la pédagogie et des savoirs

Face à cette offensive réactionnaire qui s'attaque aux fondements même de l'institution scolaire, que pouvons-nous faire ? Sans doute commencer par réinterroger le rapport de l'école à la démocratie, comme le fait ici Philippe Meirieu. L'école prépare-

t-elle à la démocratie ? Espace « *pré-politique* », selon l'expression d'Hannah Arendt, elle n'a pas vocation à singer le fonctionnement de la démocratie, mais elle doit apprendre aux élèves à « penser par soi-même », seule manière de construire du commun. Cet apprentissage ne peut se faire sans une réflexion sur la nature des savoirs à transmettre et sur les pédagogies à privilégier. Cela suppose de laisser une place à la liberté pédagogique, à la créativité et au tâtonnement, plutôt que de tenter de baliser scientifiquement les apprentissages, comme le fait le ministère, et d'en évaluer frénétiquement l'efficacité.

(1) Lesbiennes, gay, bisexuelles, transgenres, queer et intersexes.

(2) Maïté Darnault, « Dans le Rhône, une enseignante interdite de cours en raison d'un masque arc-en-ciel », in *Libération*, 20 mai 2021.

(3) Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFART1000038829090>).

(4) L'expression renvoie aux mots d'un policier lors de ces arrestations à Mantes-la-Jolie, en décembre 2018.

**« Par l'ensemble des attaques subies par l'institution scolaire, c'est l'avenir de la démocratie qui est en jeu.
Car à l'école comme à l'université, il ne peut y avoir de construction d'intelligence collective sans une formation à l'esprit critique et à la raison. »**

Pour redonner vie à la démocratie dans l'école, l'éducation populaire a sa partie à jouer. D'abord parce qu'elle est aussi un lieu d'expérimentation de pédagogies actives, comme en témoignent les Céméa⁽⁵⁾, nés dans le sillage de l'Education nouvelle, ensuite parce qu'il est dans ses missions d'intervenir aux côtés des écoles, comme continue de le faire régulièrement la LDH, par exemple. On trouvera dans ce dossier la restitution d'ateliers à Conflans-Sainte-Honorine, autour des années 2013-2015. Dans cette ville, depuis douloureusement marquée par l'assassinat de Samuel Paty, en octobre 2020, les enfants, comme ailleurs, s'interrogent sur le racisme, le harcèlement ou l'égalité entre les filles et les garçons. Le témoignage relate à la fois les difficultés de la rencontre entre une institution, campée sur son identité scolaire, et une association extérieure, parfois vue comme concurrentielle. Il faut échanger, s'apprivoiser. Alors seulement on peut avancer, mais doucement. L'éducation populaire, si elle accepte de ne pas jouer le jeu d'auxiliaire de gouvernement, peut permettre la construction d'un espace hybride, entre l'école et l'extérieur, où se libère la parole et où se construisent des stratégies collectives.

Car l'institution scolaire est aussi blessée par les attaques qu'elle subit de la part d'une société pas toujours prompte à lui accorder la confiance et le crédit dont elle a pourtant un sérieux besoin. Si personne ne doute de son importance dans la diffusion et consolidation des valeurs républicaines, le colosse vacille parfois sous les coups des anathèmes publics. Parmi les premiers sujets montrés du doigt, la question de la laïcité, sur laquelle revient longuement ici Jean-Paul Delahaye, ancien directeur général de l'enseignement scolaire sous le ministère Peillon, et à l'origine notamment de la charte de la laïcité distribuée dans toutes les écoles. Auteur par ailleurs d'un rapport sur « Grande pauvreté et réussite scolaire », en mai 2015⁽⁶⁾, il appelle, sans nier l'importance du fondamentalisme islamiste, à renouer la laïcité scolaire à la question de la justice sociale. Mise en place officiellement dès 1882 dans les écoles, la laïcité scolaire est le principe garant par excellence d'une école gratuite et commune. Elle « sépare pour rassembler », nous dit Jean-Paul Delahaye, rappelant qu'elle permet en effet de dépasser les différences pour les conjuguer dans un universel en perpétuelle redéfinition. Au lieu de cela, les débats les plus délétères aujourd'hui, dans la société comme dans l'école, ont trait à cette question : repas dans les cantines, interdiction des sorties scolaires aux mères voilées, polémiques sur les certificats de dispense de piscine pour les filles musulmanes, questionnements incessants sur le rapport à la laïcité des élèves,

soupçons permanents sur les parents et enfants musulmans de privilégier leur confession à leur attachement à la laïcité, etc. La surenchère ne cesse pas, au gré de l'agenda médiatique que nous impose souvent l'extrême droite. La loi sur le séparatisme apparaît à bien des égards comme une manière de distinguer une catégorie spécifique de la population française comme posant problème. Quels seront les effets sur les classes ? Détestables sans doute, et tout cela nécessitera une réflexion large et collective sur une pédagogie de la laïcité, telle que l'appelle de ses vœux Jean-Paul Delahaye. Le défi est d'ampleur, et nécessite une formation solide des enseignants.

Enseignement supérieur et recherche en péril

Or, à cet endroit, la situation n'est guère rassurante, tant l'université et la recherche françaises sombrent. Constitué pour défendre une université qui retrouve son caractère d'accueil universel, le collectif Université ouverte milite lui aussi pour la démocratisation universitaire. Leur texte revient, dans ce dossier, sur le mal fait à l'université depuis plus de dix ans. Sur les personnels, d'abord : austérité budgétaire, précarisation grandissante, chantage au financement de projets, mais aussi sur les étudiants, depuis que le système Parcoursup a permis d'officialiser un système redoutable de tri social qui laisse des milliers de lycéennes et lycéens sur le bord de la route ; des étudiants fortement atteints par la crise sanitaire qui en a mené certains au suicide et des milliers à dépendre de l'aide alimentaire⁽⁷⁾. Au lieu d'un soutien, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Frédérique Vidal, n'a rien trouvé de mieux que de dénoncer « *l'islamo-gauchisme* » à l'université, reprenant en cela les propos et les obsessions de son collègue Jean-Michel Blanquer. L'université est exsangue et son personnel tire la sonnette d'alarme. Par ces attaques, c'est l'avenir de la recherche qui est en jeu, mais aussi celui de la démocratie. Car, à l'école comme à l'université, il ne peut y avoir de construction d'intelligence collective sans une formation à l'esprit critique et à la raison. Sigrid Gérardin nous alerte ainsi à raison sur le sort fait, en lycée professionnel, aux matières générales, qui voient leur nombre d'heures baisser drastiquement au profit d'une formation professionnelle dont le ministère souhaite se délester, en la transférant dans le champ de l'apprentissage qui n'est plus de la responsabilité de l'Education nationale mais du marché. En silence, parce que le lycée professionnel n'intéresse personne, des milliers de jeunes sont privés d'une formation intellectuelle qui faisait l'originalité et l'honneur de ces mêmes lycées. Parce que le débat est au cœur du fonctionnement démocratique, tout le système éducatif doit être mis au service de la production de savoirs libres de toute emprise prosélyte, religieuse, marchande ou gouvernementale. L'ensemble des attaques subies, de la maternelle à l'université, et mises en avant par toutes les contributions de ce dossier, nous montrent à quel point nous sommes désormais acculés à résister à ces multiples tentatives de muselage et de mises au pas. Telle a toujours été la mission de la LDH : alerter, et résister, pour que vive la démocratie. ●

(5) Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active.

(6) « Grande pauvreté et réussite scolaire, le choix de la solidarité pour la réussite de tous », rapport IGEN (www.education.gouv.fr/grande-pauvreté-et-reussite-scolaire-le-choix-de-la-solidarité-pour-la-reussite-de-tous-8339).

(7) NDLR: voir l'article p. 12 dans ce numéro.